



Agence
pour l'Entreprise
& l'Innovation

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PROJETS EN INNOVATION SOCIALE

Agence pour l'Entreprise & l'Innovation

2016

A renvoyer par courriel en format PDF à fabienne.mathot@aei.be

Pour le 15 septembre 2016

Nom du projet : Sepale

Bénéficiaire (s) : Syneco

Date de réception (à compléter par l'AEI) :

1. Nom du projet

Sepale (Sclérose en plaques : accompagnement vers l'emploi)

2. Synthèse du projet

Décrivez-nous le projet en 10 lignes maximum

On estime qu'en Belgique, une personne sur mille est atteinte de la sclérose en plaques dont les troubles les plus fréquents se manifestent par la fatigue et les déficiences motrices (pertes d'équilibre, tremblements, etc.). La maladie oblige certaines personnes atteintes à renoncer à leur emploi mais différents dispositifs d'aide permettent de s'installer, de conserver ou de reprendre une activité principalement en tant qu'indépendant complémentaire. Syneco souhaite, par conséquent, proposer la structuration d'une filière visant à faciliter la remise à l'emploi de personnes atteintes de cette maladie par la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour rendre leur activité pérenne et d'une coopérative chargée de les aider à se (re)lancer sur le marché du travail afin de mutualiser un certain nombre de frais, de compétences et de développer le travail en réseau.

3. Bénéficiaire(s) du projet

Nom de l'Agence- conseil bénéficiaire du projet : Syneco

Adresse : Place l'ilon 13, 5000 Namur

Personne responsable : Joel Gillaux

Personne de contact pour le projet : Sébastien Cassart

Adresse mail : sebastien.cassart@syneco.be

Tél/GSM : 0470/21.89.97

Coordonnées bancaires :

Numéro de compte bancaire (IBAN) : BE02 7755 9171 1640

BIC : GKCCBEBB

Ouvert au nom de : Syneco

(Si plusieurs Agences - conseil sont partenaires, ajouter autant de cadres que d'opérateurs partenaires)

Nom de l'Agence- conseil bénéficiaire du projet : Syneco

Adresse : Place de l'Ilon 13 à 5000 Namur

Personne responsable : Joel Gillaux

Personne de contact pour le projet : Sébastien Cassart

Adresse mail : sebastien.cassart@syneco.be

Tél/GSM : 0470/21.89.97

Dans le cas où plusieurs Agences- conseil déposent le projet, pouvez-vous nous expliquer quel sera le rôle de chacune d'elles dans le développement du projet et quelle est la plus-value de ce partenariat ?

Cliquez ici pour taper du texte.

4. Description du projet

a. A quels besoins votre projet répond-il ?

A quel besoin social / sociétal répond-il ? Quelle est la problématique identifiée ? A quelles aspirations, le projet entend-il faire face ?

En dix ans, le nombre de maladies de longue durée a augmenté de 64% en Belgique et il est question de proposer à terme des parcours d'intégration pour les personnes atteintes de maladies du travail. Notre souhait est d'étendre la palette de services existants destinée à faciliter la vie des personnes atteintes de sclérose en plaques (SEP). Ces services se penchent actuellement quasi exclusivement sur les éléments ergothérapeutiques liés au bien-être de la personne. Le projet que nous souhaitons développer vise d'une part à capitaliser le savoir acquis par des structures telles que SAPASEP (Service d'Accompagnement pour les Personnes Atteintes de Sclérose En Plaques), partenaire du projet, en y ajoutant une dimension d'accompagnement collectif à la création d'emplois via la création d'une coopérative. il convient de s'intéresser aux possibilités de créer des « temps partiels » ou sur mesure, notamment sous le régime d'activités complémentaires aux revenus de mutuelle sous le statut d'indépendant principalement. Il est en effet possible pour un certain public, d'harmoniser une série d'activités professionnelles en fonction de l'état de santé, de l'état de fatigue, des aptitudes motrices... tout en conservant une couverture sociale. Cet accompagnement vers l'emploi aura pour avantage d'offrir des alternatives aux parcours et aux difficultés qu'endurent les personnes atteintes de sclérose en plaques et de leur offrir un cadre propice au maintien ou au développement d'activités économiques.

b. Quels sont les bénéficiaires finaux ?

S'agit-il de collectifs ou de communautés identifiés, s'agit-il de groupes d'usagers, de consommateurs, de citoyens... S'agit-il d'entreprises, d'acteurs privés ou d'acteurs publics ? Décrivez.

Il s'agira principalement de porteurs de projets atteints de la SEP.

c. Comment les besoins se sont-ils manifestés ?

Comment ces bénéficiaires sont-ils entrés en contact avec vous, comment ont-ils manifesté leurs besoins et aspirations ?

Nous sommes en contact avec SAPASEP (Service d'Accompagnement pour les Personnes Atteintes de Sclérose En Plaques) depuis peu suite à la volonté de faire appel au projet Brasero pour une des personnes atteintes par la maladie qu'ils souhaitent soutenir. Au fil de la discussion, il est apparu que la problématique de l'emploi pour les personnes atteintes était plus large et qu'un projet plus ambitieux devait voir le jour.

d. Quelle innovation sociale ?

Quel type d'innovation sociale ces bénéficiaires finaux entendent réaliser ? S'agit-il de nouvelles organisations, de nouvelles pratiques, de nouvelles approches ? S'agit-il de nouveaux produits ou services sur le marché ? S'agit de nouveaux modèles d'entreprises ? En quoi l'innovation sociale va-t-elle apporter une réponse durable ? Veuillez nous décrire en quoi l'innovation sociale répond aux 4 critères de caractérisation (référence : note Appel à projets en innovation sociale).

1) Réponse à un besoin social : Il n'existe pas de structures adaptées pour répondre aux aspirations de retour au travail (hormis wheelit, voir ci-dessous) ou de reconversion de personnes atteintes de maladie. Il s'agit ici de mettre en place de nouvelles approches inclusives afin de faciliter les potentielles reconversions de personnes atteintes de maladies. 2) Impact social et économique fort : nous souhaiterons remettre à l'emploi de nombreuses personnes (3 en année 1 du projet) dans le cadre d'activités économiques conciliant vie professionnelle, vie privée et contingences liées à la santé. 3) Développement au stade expérimental : actuellement Syneco, en partenariat avec la SAPASEP et la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques, étudient les possibilités de développement stratégiques d'asbl existantes mettant à l'emploi des personnes atteintes par la maladie. Le but est d'offrir un programme plus large et inclusif auprès d'un public diversifié. 4) Le projet repose sur un caractère inclusif des différentes parties prenantes liées au projet ; la ligue a pour vocation de sensibiliser les malades à la remise à l'emploi, SAPASEP agit comme garant de bonnes conditions de travail et s'assure de l'absence d'auto-exploitation des travailleurs, Syneco s'occupe de l'aspect accompagnement lié à la dynamique de travail.

e. Description du projet ?

Quelles actions allez-vous mettre en œuvre pour faciliter ces innovations sociales ? Veuillez nous décrire les objectifs, le programme, la méthodologie...

1) Objectif : proposer un accompagnement sur mesure pour la (re)mise à l'emploi des personnes atteintes de SEP via la création d'une coopérative dédiée à cet effet. 2) Programme : a) Action de sensibilisation : faire connaître le projet auprès du public cible via la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques et SAPASEP b) atelier 1 : actions de formations concernant l'entrepreneuriat collectif : Particularités des entreprises d'économie sociale en termes de gouvernance. Nous viserons à aborder les représentations sociales qu'a le public cible de l'entrepreneuriat et de l'entreprise. Nous aurons comme objectif de permettre aux travailleurs de se familiariser avec les particularités de l'économie sociale et déterminer s'ils souhaitent développer un projet dans ce cadre. c) Etude de marché : Syneco fournira un modèle d'étude de marché en expliquant les particularités des documents et les méthodes à mettre en œuvre pour récolter des résultats probants. d) Choix de la structure juridique la plus adaptée au projet (ASBL, coopérative, personne physique) L'agence-conseil analysera, tout au long de l'élaboration du projet la pertinence des hypothèses posées et aidera les porteurs de projet lors de démarches administratives. L'agence-conseil aura un regard critique et structurant sur le projet de manière globale et fera bénéficier les porteurs de projet de son expérience de l'économie sociale. Syneco dressera un tableau expliquant les particularités des structures juridiques les plus communément admises (SA, SPRL, SCRL, SCRI, SCS, ASBL, SFS, ...). Syneco enrichira ce tableau en expliquant les responsabilités des fondateurs et actionnaires, le rôle et responsabilités des administrateurs ainsi que les particularités essentielles du droit sociétés. e) Construction du business plan et du plan financier : l'agence-conseil proposera un plan d'affaires et un plan financier du projet qui permettra d'évaluer la plus-value sociale ainsi que la rentabilité de l'activité. Le plan financier correspond au Compte de Résultats de l'entreprise. Syneco fournira également un Bilan comptable sous format papier et de manière électronique en synthétisant les caractéristiques de ces documents et en montrant de quelles manières ils peuvent servir de base à la confection de clignotants de gestion de l'entreprise. Syneco veillera à offrir une vision globale des outils économiques et financiers ainsi que l'articulation entre ces différents outils. Le plan d'affaires, ou business plan, est une synthèse du projet et de ses points forts. Il décrit de manière concise la future activité (profil de l'entrepreneur, stratégie marketing, moyens financiers nécessaires...). Un modèle élaboré par Syneco sera proposé aux travailleurs. Le plan financier-type réalisé par Syneco et proposé aux porteurs de projet comportera un plan de financement, un compte de résultat prévisionnel détaillé sur 3 ans et l'année en cours, une évaluation du besoin en fonds de roulement et du besoin global de financement ; un budget d'investissement ; un tableau détaillé de l'effectif, de son évolution et de son coût. L'agence-conseil proposera un canevas d'étude de marché afin de mettre en évidence les particularités que doit receler l'entreprise à créer et évaluer son dynamisme et son agilité par rapport au

secteur économique dans lequel l'entreprise sera active. Il présentera également la grille SWOT ainsi que des outils de stratégie et de gestion. Une fois que les porteurs de projet ont posé le choix de la structure du plan d'affaires et du plan financier, le travail d'amélioration de celui-ci, d'élaboration et de validation des hypothèses et de recherche des informations complémentaires sera réalisé ; Le plan financier, piloté par l'agence-conseil, sera alimenté en informations fournies par les porteurs de projet. f) Fiscalité : Syneco proposera un module lié à la fiscalité et expliquera les particularités liées à l'impôt sur société (ISOC), L'impôt des personnes morales (IPM), et l'IPP et la TVA. Il reviendra sur les différents taux relatifs à ces impôts directs et indirects et mettra l'accent sur les éléments essentiels à maîtriser pour lancer une activité marchande. g) La communication : Syneco consacrera un module à la communication d'entreprise tant interne qu'externe, pour comprendre les enjeux, les composants de la communication, la politique de communication (identité, incitation, intégration, investigation), les domaines et les stratégies de communication, la communication marketing (prix, produit, marque, cycle de vie d'un produit,...) Syneco Identifiera avec les porteurs les besoins de communication et des différents publics-cibles de la communication (Détermination des canaux de communication et de distribution – déterminer les outils de communication adaptés. Réalisation d'un cahier des charges pour la réalisation des outils de communication, notamment via l'utilisation de la carte d'empathie. h) Gouvernance : L'agence conseil veillera à schématiser la gouvernance classique des entreprises en expliquant les rôles et responsabilités des organes de gestion (Assemblée Générale et Conseil d'administration). Syneco veillera à expliquer la déconstruction qui doit s'opérer entre ces deux organes et les balises à mettre en place pour veiller à une gestion participative en veillant à limiter les difficultés que peuvent générer les processus participatifs dans les relations humaines. Syneco appuiera également la nécessité de fonctionner selon une culture de l'évaluation et de la transparence et ce qu'implique une imbrication étroite entre le personnel, l'organe de gestion et la direction. A ce titre le témoignage de chefs d'entreprises et /ou de travailleurs d'entreprises d'économie sociales seront diffusés. Syneco consacrera également une journée au moins au droit social soit la différence existante entre le statut d'indépendant et de salarié, aux rôles que peut prendre le futur créateur d'entreprise (coopérateur-actionnaire, travailleur salarié ou indépendant, indépendant complémentaire, administrateur) et aux particularités de ces différents statuts. création et post-création : Les trois premières années d'une entreprise sont souvent considérées comme les plus difficiles (il faut se faire connaître, prospecter des clients potentiels...). C'est notamment au cours de cette période que le risque de faillite est le plus élevé. Pour limiter ce risque, Syneco vérifiera au préalable le degré de maturité de projet et sa pérennité. Syneco soutiendra les porteurs du projet et participera si nécessaire au tour de table financier pour boucler la capitalisation de la structure. 3) Méthodologie : De manière transversale : Syneco veillera à intégrer les principes de la pédagogie de l'adulte pour mieux les servir en : Adaptant sa pédagogie en fonction du profil de chaque personne pour faciliter les apprentissages ; Préparant les formations et coaching avec efficacité ; Créant une dynamique de groupe suscitant participation, motivation et implication de chacun ; Visant à découvrir les compétences élémentaires du formateur via l'écoute et la réponse aux attentes du public, la reformulation de leurs idées et la mise en réseau éventuelle ; Expérimentant concrètement la pratique lors de l'animation de

séquences de formation permettant aux travailleurs de choisir leur voie sur base raisonnée et pratique. Les différents intervenants de l'Agence-conseil forment une équipe. Ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque module afin d'en assurer la complémentarité. Les modules s'appuient sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, débats avec des invités, études de terrain...) permettant au participant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. Le bénéficiaire est encouragé à participer aux formations et coaching et à s'impliquer dans l'apprentissage et la réalisation d'outils lesquels auront une dimension tout à la fois individuelle et collective.

f. Ressource en années du projet ?

Quelles ressources humaines, matérielles et immatérielles allez-vous mobiliser ?

Les ressources humaines mobilisées consisteront principalement en la mobilisation des ressources humaines et des structures matérielles de Syneco et SAPASEP.

g. Parties prenantes du projet ?

Quelles sont les parties prenantes du projet ? Comment allez-vous les mobiliser ? Quels sont les partenariats existants et à développer pour réaliser votre projet ? Outre les Agences conseil, y-a-t-il d'autres opérateurs du réseau AEI mobilisés ? Lesquels et de quelle façon ?

Partenariat existant : Le SAPASEP (Service d'Accompagnement pour les Personnes Atteintes de Sclérose En Plaques) sera mobilisé en vue d'accompagner les personnes dans la dimension bien-être et adéquation de l'emploi avec le degré de handicap). La Ligue de la sclérose en plaques agira en tant que structure de sensibilisation et de vitrine du projet. Partenariats à mobiliser : wheelit : Wheelit.be est un site de recrutement qui a pour objectif de faciliter l'emploi des personnes handicapées en Belgique en recensant sur internet les offres d'emplois destinés aux personnes porteurs d'un handicap UCM : Crédal et Brasero pour l'aspect financement.

5. Quel est l'impact attendu ?

S'agit-il de créer de nouvelles activités ou filières économiques ? Est-il prévu de créer de nouvelles entreprises et, si oui, sous quelles formes juridiques ? Est-il prévu de créer des emplois directs et indirects et combien ? Quels sont les autres impacts attendus ?

L'objectif à court terme est d'offrir un accompagnement aux personnes afin de structurer leurs approches pour lancer leur activité économique. D'ici mars 2017, nous avons pour objectif de mener à bien 3 projets de création de nouvelles structures ou nouvelles activités générant 3 emplois indépendants. Dans un second temps, le but viserait à créer une coopérative (fin 2017) qui agirait comme incubateur de projets en permettant aux porteurs de projet d'utiliser le numéro d'entreprise de la coopérative pour développer leur activité et qui aurait un programme de formation adapté aux personnes souffrant de la SEP en veillant à regrouper les personnes de profils similaires. Les autres impacts attendus concernent l'équilibre à déterminer individuellement entre vie privée et professionnelle.

6. Délivrable

Avez-vous prévu un livrable à l'issue du projet (méthodologie, outil, programme, modèle...) ? De quelle manière et auprès de qui allez-vous le diffuser ?

Le but est de concentrer notre approche sur les personnes atteintes de SEP, par la suite nous pourrions proposer notre méthodologie auprès d'individus atteints d'autres maladies de longue durée ayant pour conséquence le choix d'une nouvelle activité professionnelle. Si le modèle devait s'avérer transposable, à d'autres régions ou auprès de porteurs d'autres pathologies, nous diffuserons les documents reprenant les différents points d'attention rencontrés lors de la réalisation du projet.

7. Calendrier de réalisation :

Quel est l'état d'avancement du projet et quel est le calendrier de réalisation de votre projet dans les 12 mois à venir ?

Septembre : prise de contact avec les différents partenaires, circularisation du nombre de personnes atteintes de Sep qui pourraient bénéficier du projet en cause. Détermination des dates et ateliers à donner par Syneco. Octobre accueil des candidats : mise en place de l'atelier 1) actions de formations concernant l'entrepreneuriat collectif (voir ci-dessus). Novembre-mars : mise en place des différents ateliers. Avril : objectivation du nombre de nouvelles activités à créer, partenariat à développer pour les

porteurs et le projet. Détermination des résultats atteints et décision quant à la création ou non d'une coopérative incubatrice. Mai-septembre : création effective de structures et remise à l'emploi du public cible. Octobre : rapport de synthèse et recommandations.

8. Budget

Veillez détailler au maximum les dépenses estimées qui seront couvertes par le subside sollicité (maximum 25.000 € par Agence conseil) et d'autres sources de financement.

Nature des dépenses	Description des dépenses	Montant (TTC)
Frais de personnel interne affecté au projet	Voir document joint	8.400€
Frais de consultance, d'expertise	Voir document joint	6.740€
Frais de missions	Frais de déplacement (100 euros par mois HTVA)	1.200€
Frais de communication	Impression de brochures et documents 1.500 euros HTVA	1.500€
Frais de réunion et d'animation	Location de salles et catering	600€
Acquisition ou location d'équipement		
Biens et fournitures		200€
Autres dépenses		
TOTAL		18.640€

Quelles sont les autres sources de financement?

Il n'y a pas d'autre source de financement.

9. Déclaration sur l'honneur

Le(s) soussigné(s) :

Nom(s), Prénom(s) Cassart Sébastien

Déclare(nt) sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et dans ses annexes sont exacts et complets et qu'il n'y a pas de double financement.

Fait à Namur , le 15/09/2016

Signature(s)



**Le dossier et ses annexes sont à envoyer par voie électronique à l'adresse mail:
fabienne.mathot@aei.be.**

Nombre d'annexes : 1

Pour toute question, contactez la personne responsable suivante :

Fabienne MATHOT
Réseaux, Innovation & Croissance des Entreprises
Agence pour l'Entreprise & l'Innovation
Rue du Vertbois, 13b
4000 LIEGE
Mail : fabienne.mathot@aei.be
Tél. 04/220 16 07

10. Protection de la vie privée

Selon la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnelle :

- Les données fournies en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation et ne seront pas divulguées ;
- Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- Vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.